ART. PREMIER N° AC265

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N º AC265

présenté par Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« eux-mêmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.